Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La convention de l'ouest lausannois est prolongée de 4 mois

L'Etat de Vaud ainsi que les sept communes signataires de la convention de l'ouest lausannois se sont mis d'accord pour prolonger de quatre mois la convention, conclue initialement pour une année. Ce délai supplémentaire doit permettre d'apporter des compléments à l'étude concernant l'avenir de l'aménagement du terri-toire dans une région actuellement saturée.

Lancée en novembre 2000 pour une durée de douze mois, la convention de l'ouest lausan-nois a été prolongée pour une durée de quatre mois le temps d'une étude complémentaire. Les sept communes signataires (Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Cris-sier, Ecublens, Renens, Villars-Ste-Croix, et Saint-Sulpice) et l'Etat de Vaud souhaitent en effet que soient approfondis le concept de mobilité et la répercussion du concept d'aménagement du territoire sur les affectations déjà adoptées.

Depuis une année, dans le cadre de la convention, les communes ont appliqué un moratoire sur les grands projets générateurs de trafic.

Au terme des 4 mois, une information complète sera diffusée lors d'une conférence de presse prévue dans le courant du mois d'avril, sur la suite qui sera donnée à l'étude et à la collaboration entre les communes et l'Etat.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 décembre 2001

M. Dominique Zanghi, Service de l'aménagement du territoire, Département des infrastructures, tél. 021 / 316 74 53